Reconquête du Taravo : une ambition qui se concrétise

L'heure est à la restauration, la gestion équilibrée et durable ainsi qu'à la valorisation du cours d'eau. Une démarche d'aménagement du territoire dans laquelle la Collectivité de Corse a un rôle de maître d'ouvrage à jouer et qui réunit élus locaux et autres partenaires

Les acteurs de terrain favorisent le travail collectif et les avancées concrètes. C'est bien comme ‹Ile moite›, Sylvie Leclerc, conseiller exécutif en charge de la mission eau, les dit. Les représentants des communautés de communes de la Pieve de l'Ornano et de l'Orsini du Sartenais Valinco Taravo, de Pilo d'Appi (territoires ‹ruraux›, ‹PETR›), et autres acteurs locaux concernés, sont ainsi représentants du bassin hydrographique de sud de Corse, de la direction départementale des territoires et de la mer (‹DDTM›) se sont réunis dans le cadre de la ‹Maison des Territoires› à Petreto-Bicchisano (Ajaccio), pour un point d'étape.

Pour la circonstance, Alex Ilienne de la Balagne dans l'eau rive du Taravo qui avait été amené à l'exécuter du jour. Le pays utilisant un des outils de la démarche territoriale environnementale. « La restauration, l'entretien, la gestion, la mise en valeur de la ripisylve de la rivière d'un ouvrage de la collectivité de Corse. Dans plusieurs années, les services environnement de l'institution ont engagé à se faire un vrai projet de préservation et de valorisation du bassin versant du Taravo. »

« Il y a quelques mois, l'assemblée de Corse a voté une convention concernant la gestion des sites d'Alto et de Anta Mare sur le Taravo. Malheureusement, les collectivités locales, ainsi que des acteurs associatifs. C'est donc un outil global que nous avons voulu de réaliser une étude « profil de baignade sur le site d'Alto », situé à la fois sur les communes de Petreto-Bicchisano et Zérubia. Cette réunion en présence d'Ilienne et Bonaquet du service d'hydrobiologie, critique avec le laboratoire de salubrité », développe-t-il en outre.

« Naturalité remarquable »

Le coup d'envoi est donné. Il consiste dès le début de la matinée à faire un certain nombre de repères sur le terrain, entre autres, où notamment que le fleuve de Corse, à un parcours fluvial de 65 kilomètres depuis la source jusqu'à son embouchure dans le golfe du Valinco entre Olmeto et Serra di Ferro, est le 3e cours d'eau le plus remarquable. « Cela veut dire que nous avons une diversité territoriale, un réseau hydrographique d'une densité remarquable et une « diversité extrême de paysages » ; entre montagne, forêt et rivière calme, du glacier du Cinto à la mer.

Autre de paramètres naturels qui, selon le bureau d'études, « lui donne une naturalité remarquable », justifient le label « Site d'intérêt écologique » et, du même coup, certainement « un impact négatif » que le fleuve peut éprouver. Le cours d'eau réunit beaucoup d'éléments de l'eau courant. Il se peut que cela ait mieux qu'un pourrait le penser, à certain égard aussi. Il a les « diversités écologiques » ; la mise d'information [illegible] qui ne peut être qualifié de bon [illegible] bon, poursuit Alexis Bonaquet.

Le point faible dans l'écosystème est le facteur hydrobiologique des eaux de baignade. « Et nous avons pour ce cours les concentrations en bactéries et que

« Des pics de pollution consécutifs à des événements pluvieux »

Le Taravu est le 3e plus important fleuve de Corse. Il se caractérise par une diversité de paysages. JONATHAN LAPOR

C'est Jacques Nicolai, le maire de Petreto-Bicchisano, qui a accueilli hier les partenaires pour officialiser le lancement de l'étude, « profil de baignade ». VE

[illegible] en Bas Taravu est bien d'importance [illegible]. D'autres sources sont présentes dans les mois à venir », souligne Sylvie Leclerc. Les décharges ont fait l'objet de différentes mesures compensatoires sociales qu'une colonne des décisions comme « une commission [illegible] » et le déplacement serait des mesures qui constituent un point d'attention.

La réglementation en question

Les acteurs rencontrés jusqu'à ce jour ne cessent une effet. Pour autant, l'entre-[illegible] n'est pas [illegible] « La première [illegible] [illegible] au Point d'Alto [illegible] [illegible] [illegible] de la pollution à [illegible] [illegible] [illegible]